



Organisme de formation

UFCV

11 rue Montlosier

63000 Clermont-Fd

N° déclaration d'activité : 11750896975 cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat

Association loi 1901, reconnue d'utilité publique

Siret : 77568562100499



Lieu de la formation

UFCV Clermont

11 rue Montlosier

63000 Clermont-FD

UFCV Riom

20 rue Dagneau

63200 Riom

► **Conditions d'accueil** : pour tout ce qui concerne les possibilités de restauration, d'hébergement, etc., nous consulter



Descriptif de la formation

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance – CAP AEPE

Cours par correspondance : non ; Utilisation du multimédia : oui

Formation ouverte à distance : non

Certificat d'Aptitude Professionnelle

Autorité de certification : Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse

Niveau visé : 3

Codes métiers : 332 Travail social

Formacodes : 44041

Code Certif Info : 110115

N° fiche RNCP : 38565 **Date d'enregistrement** : 22/01/2024

Code CPF : 243503



Calendrier de la formation

05/09/24 au 13/06/2025

Formation en alternance à temps plein en continu

► **Durée totale de la formation** : de 420h à 448h sur 12 mois

Amplitude horaire en centre : 9h00 - 17h00

- Enseignement théorique : 420 heures à 448 heures
- Stage en milieu professionnel : 2 périodes de 2 semaines obligatoires dans une autre structure que celle de l'employeur



Engagement qualité des formations

► Certification **Qualiopi** n°2011_CN_00417 pour les catégories d'actions concourant au développement des compétences suivantes : actions de formation et validation des acquis de l'expérience (VAE)

► Référencement **DataDock**

► **Charte RGPD-Politique de confidentialité** consultable sur le site <https://formation-professionnelle.ufcv.fr>

► **Règlement intérieur de l'UFCV**

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr/%C3%80-propos/R%C3%A8glement-int%C3%A9rieur-des-formationen>



Pré-requis Exigences préalables à l'entrée en formation

La formation est accessible à toutes personnes souhaitant se former au métier d'accompagnant Educatif Petite Enfance Il faut cependant répondre aux critères suivants :

- Avoir 18 ans.
- Projet validé dans le secteur de la petite enfance auprès d'enfant de moins de 6 ans
- Extrait du casier judiciaire de moins de 6 mois (bulletin n°3) vierge
- Être titulaire d'un diplôme au moins de niveau 3
- Être dispensé des enseignements généraux



& troubles dys'

Pour les candidats dont la situation le nécessite, notre **référént handicap** est disponible pour envisager l'aménagement de la formation et/ou de la certification à travers un projet personnalisé de formation (PPF)



Conditions d'admission

L'inscription à la formation se fait via le dossier de candidature au CAP AEPE

L'entrée en formation est également soumise à des épreuves de sélection (épreuves écrites et entretien).

► **Date de l'épreuve** : semaine du 24 au 28 juin 2024

► **Individualisation des parcours de formation** : en fonction des équivalences ou allègements/renforcements déterminés lors d'un entretien de positionnement



Coûts

11.5 € net de l'heure (hors contrat d'apprentissage)

Tarif net, exonéré de TVA en vertu de l'article 261-4-4°a du Code général des impôts

Les conditions générales de vente applicables au jour de la commande sont consultables sur le site

<https://formation-professionnelle.ufcv.fr/%C3%80-propos/Conditions-g%C3%A9n%C3%A9rales-de-ventes>



Objectifs et contenus de la formation

► **Objectifs** :

L'objectif est de permettre aux stagiaires d'obtenir le CAP AEPE Les grands objectifs de la formation sont :

Développer les compétences et acquérir les savoir liés aux activités professionnelles d'accueil et de prise en charge de jeunes enfants dans le contexte du domicile privé et en milieu collectif (écoles maternelles, crèches, centre de loisirs...).

Développer les compétences et acquérir les savoirs liés aux activités professionnelles de préparation et de services des collations et des repas ainsi que l'entretien du cadre de vie dans le contexte familial et dans le contexte collectif.

► **Contenus** :

La formation se compose de 3 enseignements professionnels et 3 enseignements généraux complétés par des périodes en entreprise.

Période d'intégration : Accueil, présentation des objectifs de la formation, connaissance de l'environnement professionnel et adaptation du parcours de formation, appropriation de l'environnement numérique, recherche d'une période en entreprise.

Certification au SST

Enseignements professionnels

Accompagner le développement du jeune enfant

- Recueillir les informations, s'informer sur les éléments du contexte et de la situation professionnels à prendre en compte
- Adopter une posture professionnelle adaptée
- Mettre en œuvre les conditions favorables à l'activité libre et à l'expérimentation dans un contexte donné
- Mettre en œuvre des activités d'éveil en tenant compte de la singularité de l'enfant
- Réaliser des soins du quotidien et accompagner l'enfant dans ses apprentissages
- Appliquer des protocoles liés à la santé de l'enfant

Exercer son activité en accueil collectif

- Coopérer avec l'ensemble des acteurs concernés dans un but de cohérence, d'adaptation et de continuité de l'accompagnement
- Etablir une relation privilégiée et sécurisante avec l'enfant
- Assurer une assistance pédagogique au personnel enseignant
- Assurer des activités de remise en état des matériels et des locaux en école maternelle

Exercer son activité en accueil individuel

- Organiser son action
- Négocier le cadre d'accueil
- Assurer les opérations d'entretien du logement et des espaces réservés à l'enfant
- Elaborer des repas

Enseignements généraux

Prévention Santé Environnement – PSE

- L'individu responsable de son capital santé
- L'individu responsable dans son environnement
- L'individu dans son milieu professionnel, impliqué dans la prévention des risques
- L'individu consommateur averti



Retrait des dossiers de candidature

- ▶ **Retrait des dossiers** à partir de février 2024
- ▶ **Clôture des inscriptions** : 31 juillet 2024



Moyens pédagogiques et techniques alloués à la formation

- ▶ Afin d'accompagner les stagiaires dans leurs apprentissages : l'équipe pédagogique utilise les techniques et pédagogies actives tels que : les travaux en groupes de pairs, les temps d'auto-formation, l'individualisation des parcours, etc. De manière générale les formateurs favorisent l'engagement, l'implication, la participation et la prise de responsabilités des stagiaires.
- ▶ L'action de formation dispose :
 - D'une salle de formation équipées ;
 - D'un plateau technique disposant d'un espace puériculture
 - D'un fonds documentaire composé de revues, ouvrages en lien avec l'objet de la formation. L'accès à une documentation plus large peut-être offert sur demande du stagiaire ;
 - D'un fond de matériel nécessaire, en quantité et qualité, cohérent avec les besoins de l'action ;
 - D'une connexion Wi-Fi et un Cloud sécurisés.
- ▶ Tout au long de la formation il sera remis aux stagiaires des documents supports qui synthétisent les apports liés aux séquences de formation dispensées. De même les stagiaires seront amenés à construire et partager des outils créés lors de séquences de formation.
- ▶ Chaque période en milieu professionnel donne lieu à une visite et rencontres avec les tuteurs et sont programmées par l'UFCV.



Modalités de contrôle de connaissances au cours de la formation

- Des évaluations formatives sont menées au cours des séquences de formation.
- Des temps dédiés à la régulation des apprentissages sont planifiés
- Des épreuves d'examens blancs sont organisées à l'issue de chaque EP et/ou EG et en amont des épreuves de certification.
- Entretiens individuels afin de s'assurer de la progression pédagogique du stagiaire
- Le stagiaire est inscrit aux épreuves du CAP accompagnant éducatif petite enfance sur le site du rectorat
- Tout candidat non titulaire d'un diplôme français minimum de niveau 3 ou reconnu équivalent, doit présenter les matières générales.
- Dès l'accueil en formation, il sera remis aux stagiaires, un livret de l'alternance composé de grilles d'évaluation dont les sources sont la Fiche Descriptive d'Activité et le référentiel de certification du diplôme visé.

 **Modalités d'obtention de la certification****► Enseignements Professionnels :****Accompagner le développement du jeune enfant**

- ✓ Épreuve orale de 25 minutes avec exposé du candidat puis entretien à partir de supports.

Exercer son activité en accueil collectif

- ✓ Épreuve écrite d'une durée d'1 h 30

Exercer son activité en accueil individuel

- ✓ Épreuve orale d'une durée de 25 minutes avec exposé du candidat puis entretien à partir de documents proposés par le jury

► Enseignements Généraux**Prévention Santé Environnement - PSE**

- ✓ Épreuve écrite de 1h composée de 2 parties - 20 pts

 **Diplômes, titres ou référence(s) de(s) personne(s) chargée(s) de la formation**

L'action de formation est encadrée par un formateur référent disposant d'un diplôme et de l'expérience professionnelle dans le secteur de la petite enfance.

De plus, l'équipe pédagogique a une forte expérience dans le champ de la petite enfance et une pratique de la formation d'adultes avérée.

Des intervenants extérieurs qualifiés et recrutés par l'UFCV seront amenés à conduire des séquences de formation au cours de l'action

